



**Décision n° CODEP-DEU-2017-023089 du 23 juin 2017
de l’Autorité de sûreté nucléaire portant agrément
de laboratoires de mesures de la radioactivité de l’environnement**

Le président de l’Autorité de sûreté nucléaire,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles R. 1333-11 et R. 1333-11-1 ;

Vu le code de l’environnement, notamment son article L. 592-21 ;

Vu la décision n° 2008-DC-0099 du 29 avril 2008 modifiée de l’Autorité de sûreté nucléaire portant organisation d’un réseau national de mesures de la radioactivité de l’environnement et fixant les modalités d’agrément des laboratoires, notamment les sections 3 et 4 du titre II ;

Vu les demandes présentées par les laboratoires figurant en annexe II de la présente décision ;

Considérant que le laboratoire AREVA NC/Tricastin/D3SE/LBSE, anciennement dénommé AREVA NC/Tricastin/D2SE/LBSE, et le laboratoire AREVA NC/Tricastin/D3SE/CAIE ont fusionné dans le laboratoire AREVA NC/Tricastin/D3SE/LSE ; que le laboratoire AREVA NC/Tricastin/D3SE/LSE a demandé que les agréments détenus par le laboratoire AREVA NC/Tricastin/D3SE/LBSE et par le laboratoire AREVA NC/Tricastin/D3SE/CAIE lui soient affectés et que cette demande était assortie des pièces nécessaires pour que la commission d’agrément des laboratoires rende un avis et que l’Autorité de sûreté nucléaire se prononce sur cette demande ;

Vu l’avis émis par la commission d’agrément des laboratoires lors de sa réunion du 12 mai 2017,

Décide :

Article 1^{er}

Les laboratoires figurant en annexe II sont agréés dans les conditions définies à l'article 2 pour effectuer les mesures de la radioactivité de l'environnement mentionnées à l'article R. 1333-11 du code de la santé publique.

Article 2

Les catégories d'agrément correspondant aux différentes matrices environnementales analysées et aux mesures effectuées par les laboratoires sur ces matrices sont définies dans la grille figurant en annexe I.

Les agréments sont accordés pour la réalisation des mesures définies dans les tableaux de l'annexe II, pour les matrices indiquées en titre de chaque tableau et pour les dates de validité figurant en regard des mesures sur lesquelles porte l'agrément.

Article 3

Les agréments détenus par ces laboratoires AREVA NC/Tricastin/D3SE/LBSE, anciennement dénommé AREVA NC/Tricastin/D2SE/LBSE, et AREVA NC/Tricastin/D3SE/CAIE, sont affectés au laboratoire AREVA NC/Tricastin/D3SE/LSE.

Article 4

La liste des laboratoires agréés pour les mesures de la radioactivité de l'environnement, mise à jour après prise en compte de la présente décision, sera publiée au *Bulletin officiel de l'Autorité de sûreté nucléaire*.

Article 5

La présente décision entre en vigueur à la date du 1^{er} juillet 2017.

Article 6

Le directeur général de l'Autorité de sûreté nucléaire est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel de l'Autorité de sûreté nucléaire*.

Fait à Montrouge, le 23 juin 2017.

Signée par

**Pour le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire,
et par délégation,
Le Directeur général adjoint**

Jean-Luc LACHAUME

ANNEXE I
à la Décision n° CODEP-DEU-2017-023089 portant agrément
de laboratoires de mesures de la radioactivité de l'environnement

- Grille des catégories d'agrément des laboratoires de mesures de la radioactivité de l'environnement -

L'agrément d'un laboratoire est défini par un code numérique à 2 composantes :

- le type de matrice (code à 1 chiffre de 1 à 7)
- la catégorie de mesures radioactives (code à 2 chiffres de 01 à 17)

Code :	Catégorie de mesures radioactives	Type 1 : Eaux – Eaux consommation, Eaux de surface, Eaux souterraines, Eaux de rejet, ...	Type 2 : Matrices sols – Terres, sédiments boues, ...	Type 3 : Matrices biologiques – Végétaux, lait, faune, flore...	Type 4 : Aérosols sur filtre	Type 5 : Gaz air	Type 6 : Milieu ambient (sol/air)	Type 7 : Denrées alimentaires pour contrôle sanitaire
.._01	Radionucléides émetteurs γ > 100 keV	1_01	2_01	3_01	4_01	5_01	-	7_01
.._02	Radionucléides émetteurs γ < 100 keV	1_02	2_02	3_02	4_02	5_02	-	7_02
.._03	Alpha global	1_03	-	-	4_03	-	-	-
.._04	Bêta global	1_04	-	-	4_04	-	-	-
.._05	^3H	1_05	2_05	3_05	-	5_05	-	-
.._06	^{14}C	1_06	2_06	3_06	-	5_06	-	-
.._07	$^{90}\text{Sr}/^{90}\text{Y}$	1_07	2_07	3_07	4_07	-	-	-
.._08	Autres émetteurs bêta purs	1_08	2_08	3_08	-	-	-	-
.._09	Isotopes de U	1_09	2_09	3_09	4_09	-	-	-
.._10	Isotopes de Th	1_10	2_10	3_10	4_10	-	-	-
.._11	^{226}Ra + descendants	1_11	2_11	3_11	-	^{222}Rn : 5_11	-	-
.._12	^{228}Ra + descendants	1_12	2_12	3_12	-	^{220}Rn : 5_12	-	-
.._13	Isotopes Pu, Am, ...	1_13	2_13	3_13	4_13	-	-	-
.._14	Gaz halogénés	-	-	-	-	5_14	-	-
.._15	Gaz rares	-	-	-	-	5_15	-	-
.._16	Dosimétrie gamma	-	-	-	-	-	6_16	-
.._17	U pondéral	1_17	2_17	3_17	4_17	-	-	-

ANNEXE II
à la Décision n° CODEP-DEU-2017-023089 portant agrément
de laboratoires de mesures de la radioactivité de l'environnement

Tableau 1 : Agrément pour les mesures de radioactivité dans les matrices de type sol (type 2)

Nom du laboratoire	Ville (Département ou Pays)	Catégorie de mesures Matrice « sol » (type 2)																Date de début de validité ou de renouvellement	Date limite de validité	
		01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15	16			17
ALGADE/LAE	Lyon (69)							X											01/07/2017	30/06/2022
AREVA NC/ La Hague	Beaumont-Hague (50)							X											01/07/2017	30/06/2018
CEA/Cadarache SPR/LANSE	Saint-Paul-lez-Durance (13)							X											01/07/2017	30/06/2022
CEA/DAM Ile de France DIF/DASE	Bruyères-le-Châtel (91)							X											01/07/2017	30/06/2022
CEA/Saclay-laboratoires SPR	Gif-sur-Yvette (91)							X											01/07/2017	30/06/2022
EICHROM Laboratoires	Bruz (35)							X											01/07/2017	30/06/2022
SUBATECH/SMART – Ecole des mines de Nantes	Nantes (44)							X											01/07/2017	30/06/2022

Tableau 2 : Agrément pour les mesures de radioactivité dans les matrices de type biologique (type 3)

Nom du laboratoire	Ville (Département ou Pays)	Catégorie de mesures Matrice « biologique » (type 3)																Date de début de validité ou de renouvellement	Date limite de validité	
		01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15	16			17
AREVA NC/ La Hague	Beaumont-Hague (50)					X ⁷		X											01/01/2017	31/12/2021
CEA/Cadarache SPR/LANSE	Saint-Paul-lez- Durance (13)					X ⁷		X											01/01/2017	31/12/2021
CEA/DAM Ile de France DIF/DASE	Bruyères-le-Châtel (91)					X ⁷		X											01/01/2017	31/12/2021
CEA/Marcoule DUSP/SPR	Bagnols-sur-Cèze (30)					X ⁷		X											01/01/2017	31/12/2021
CEA/Saclay-laboratoires SPR	Gif-sur-Yvette (91)					X ⁷		X											01/01/2017	31/12/2021
CEA/Valduc SPR/Laboratoire environnement	Is-sur-Tille (21)					X ⁷													01/01/2017	31/12/2021
EICHROM Laboratoires	Bruz (35)					X ⁷		X											01/01/2017	31/12/2021
Institut Laïe Langevin/SRSE	Grenoble (38)					X ⁹													01/01/2017	30/06/2019
Marine – Groupe d'études atomiques de l'EMM	Cherbourg (50)					X ⁷		X											01/01/2017	31/12/2021
Marine – LASEM de Brest	Brest (29)					X ⁹													01/01/2017	30/06/2019
Marine – LASEM de Cherbourg	Cherbourg (50)					X ⁷		X											01/01/2017	31/12/2021
Marine – LASEM de Toulon	Toulon (83)					X ⁹													01/01/2017	30/06/2019
SUBATECH/SMART –Ecole des mines de Nantes	Nantes (44)					X ⁷		X											01/01/2017	31/12/2021

7 : mesures du tritium de l'eau de déshydratation (TED) et du tritium organiquement lié (TOL), à partir d'un échantillon frais

9 : mesure du tritium de l'eau de déshydratation (TED) à partir d'un échantillon frais

Tableau 3 : Agrément pour les mesures de radioactivité dans les matrices gaz (type 5)

Nom du laboratoire	Ville (Département ou Pays)	Catégorie de mesures Matrice « gaz » (type 5)															Date de début de validité ou de renouvellement	Date limite de validité		
		01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15			16	17
ALGADE/LED	Bessines-sur-Gartempe (87)	X													X				01/07/2017	30/06/2018
ALGADE/LED	Bessines-sur-Gartempe (87)		X																01/07/2017	30/06/2022
ANDRA – Centre de l’Aube	Soulaines-Dhuys (10)	X	X												X				01/07/2017	30/06/2022
AREVA NC/La Hague	Beaumont-Hague (50)	X	X												X				01/07/2017	30/06/2022
AREVA NC/La Hague	Beaumont-Hague (50)															X ¹			01/07/2017	30/06/2022
CEA/Cadarache SPR/LANSE	Saint-Paul-lez-Durance (13)	X	X												X				01/07/2017	30/06/2022
CEA/DAM Ile de France DIF/DASE	Bruyères-le-Châtel (91)	X	X												X				01/07/2017	30/06/2022
CEA/Fontenay-aux-Roses SPR	Fontenay-aux-Roses (92)	X	X												X				01/07/2017	30/06/2022
CEA/Marcoule DUSP/SPR	Bagnols-sur-Cèze (30)	X	X												X				01/07/2017	30/06/2022
CEA/Saclay-laboratoires SPR	Gif-sur-Yvette (91)	X	X												X				01/07/2017	30/06/2022
CEA/Valduc SPR/Laboratoire environnement	Is-sur-Tille (21)	X	X												X				01/07/2017	30/06/2022
CRIIRAD	Valence (26)	X	X												X				01/07/2017	30/06/2022
EICHROM Laboratoires	Bruz (35)	X	X												X				01/07/2017	30/06/2022
Institut Laïe Langevin/SRSE	Grenoble (38)	X																	01/07/2017	30/06/2022
Marine – Groupe d’études atomiques de l’EMM	Cherbourg (50)	X	X												X				01/07/2017	30/06/2022
Marine – LASEM de Brest	Brest (29)	X	X												X				01/07/2017	30/06/2022
Marine – LASEM de Cherbourg	Cherbourg (50)	X	X												X				01/07/2017	30/06/2022
Marine – LASEM de Toulon	Toulon (83)	X	X												X				01/07/2017	30/06/2022
SUBATECH/SMART –Ecole des mines de Nantes	Nantes (44)	X	X												X				01/07/2017	30/06/2022

1 : mesures en continu de l’activité volumique de ⁸⁵Kr

Tableau 4 : Agrément pour les mesures de radioactivité dans les denrées alimentaires pour contrôle sanitaire (type 7)

Nom du laboratoire	Ville (Département ou Pays)	Catégorie de mesures Matrice « denrées alimentaires pour contrôle sanitaire » (type 7)																Date de début de validité ou de renouvellement	Date limite de validité	
		01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15	16			17
SCL Laboratoire de Lille	Villeneuve d'Ascq (59)	X																	01/07/2017	30/06/2018